

Militer, se défendre n'est pas un crime !



INFOS LUTTES

- PSA, fin de la grève
- Contre l'ANI, débat public le 12 juin
- Rassemblement du 16 mai devant l'Assemblée Nationale

DOSSIER

- Représentativité: la CGT confirme sa 1^{ère} place

POLITIQUE REVENDICATIVE

- Journée étude du 13 mai décentralisation acte 3 (CSD)
- Lois d'orientation dans l'Éducation Nationale et le Supérieur

VIE SYNDICALE

- Agenda
- La Formation syndicale

enpartance

ILE-DE-FRANCE *Découvrez un monde solidaire*

LE DROIT DE PARTIR EN VACANCES !

Une nouvelle fois dans l'action solidaire et revendicative, Enpartance Idf, propose aux salariés franciliens, qui n'auront pas la possibilité, de partir en vacances cette année,

DEUX JOURNÉES À LA MER LES SAMEDIS 27 JUILLET et 24 AOÛT 2013 à DIEPPE

ENPARTANCE IDF AGIT POUR LE DROIT AUX VACANCES DE QUALITÉ POUR TOUS ET TOUT AUTANT POUR LE DROIT DE PARTIR !

Partir en vacances est redevenu un rêve pour bon nombre de salariés de notre région : la dégradation de la situation économique et sociale, les politiques salariales des entreprises, l'augmentation du coût de la vie, la situation de l'emploi, les politiques d'austérité... en sont les causes principales.

Disposer du droit aux congés ne suffit plus ! Faut-il encore avoir les moyens d'en profiter ! Cette situation appelle à réagir en faveur et avec ceux, qui en sont les victimes !

Un salarié sur deux ne prendra pas de vacances cette année encore. **C'EST INTOLÉRABLE !**

C'est pourquoi l'association Enpartance Idf organise avec les CE, COS, CASC, associations de salariés, structures syndicales ; avec les salariés actifs, sans emploi, retraités; avec les familles, cette initiative pour « un été solidaire ».

L'OBJECTIF EST DOUBLE :

- permettre aux salariés et leurs familles qui s'inscriront, de passer une journée de détente au bord de la mer (en apportant son pique-nique)
- marquer cette exigence revendicative forte pour le droit aux vacances pour tous.

**UNE PARTICIPATION DE 10
EUROS SERA DEMANDÉE PAR
PERSONNE POUR LE TRANSPORT**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Afin de confirmer votre participation à cette opération « Un été solidaire », nous vous remercions de compléter le bulletin ci-dessous, accompagné du règlement correspondant à l'ordre d'enpartance idf

ET ADRESSEZ LE TOUT À :

120 rue Roger Salengro
BP 113 – 93701 Drancy Cedex
**Pour toutes informations
complémentaires contactez-nous,
par téléphone au 01 48 30 95 16
ou par courriel :
guilaine.dole@enpartance-idf.fr**



BULLETIN D'INSCRIPTION AUX JOURNÉES À LA MER (à nous retourner accompagné du règlement correspondant)

Vous êtes : **FAMILLES et INDIVIDUELS** (noms, prénoms, adresse) :

Tel : Courriel : Nombre de participants : x 10€ = (gratuit pour les enfants de - de 3 ans)

Vous êtes : **CE, COS, CASC, Association ou Organisation Syndicale de** :

Personne à contacter :

Tel : Courriel : Nombre de participants : x 10€ =

Vous apportez votre solidarité en participant au financement du transport hauteur de : €

Vous apportez votre solidarité grâce à un don de : €

DATE RETENUE : **le samedi 27 juillet 2013** (date limite d'inscription 9 juillet 2013)

le samedi 24 août 2013 (date limite d'inscription 6 août 2013)

Association loi 1901 – Registre O.V.S – IMO 75100125 – Caution Bancaire BFCC
Responsabilité Civile : MACIF Siret n° 513 510 404 00025 – APE : 9499Z – TVA
Intracommunautaire : FR19513510404 / 120, rue Roger Salengro - BP 113 - 93701
DRANCY Cedex / Tél.01.48.30.95.16 – Fax. 01.48.30.32.14 / asso@enpartance-idf.fr
www.enpartance-idf.fr



le BIMI

Magali Feron
Membre du Bureau de l'UD CGT 93

ÉDITORIAL

LE VOTE D'UNE LOI PEUT EN CACHER BIEN D'AUTRES

La CGT se félicite de l'adoption définitive par les parlementaires de la loi pour le mariage entre les personnes de même sexe. D'ailleurs n'avons-nous pas inscrit dans le document d'orientation adopté par les militant-e-s au dernier congrès, que la CGT est favorable à « une politique familiale progressiste placée sous le sceau de la liberté et de l'égalité ». Elle milite pour l'«égalité de traitement entre les couples hétérosexuels et les couples homosexuels et entre leurs enfants ».

Engagement n° 31 : OK. Et après ?

On assiste au rejet de la loi d'amnistie, ainsi le gouvernement et l'Assemblée nationale, en acceptant la criminalisation des salariés et syndicalistes, envoient un message désastreux au monde du travail. Ils feraient mieux d'empêcher les licenciements et la violence qui les accompagne. Puis c'est le vote de la loi dite de « sécurisation de l'emploi ». Adoptée, ses conséquences vont se faire sentir et avoir des répercussions néfastes dans les entreprises et sur les conditions de travail des salariés.

Enfin « la soit disant » négociation sur les retraites...La CGT va aborder cette réforme en portant notamment une réforme structurelle du financement des retraites qui passe par l'augmentation des salaires, ainsi que par l'emploi et la croissance.

A présent notre devoir de militant, de syndiqué est de tout mettre en œuvre dans nos entreprises, pour expliquer les contenus néfastes de l'ANI, les enjeux sur les retraites. Il est urgent et indispensable de mobiliser, riposter et revendiquer une véritable sécurité sociale professionnelle.

**ALORS TOUS ENSEMBLE
ENCORE ET TOUJOURS, LA
CRISE C'EST EUX, LA SOLUTION
C'EST NOUS !**



SOMMAIRE

- 03 ● Édito
- 04 ● Journée d'étude du 13 mai (CSD)
Acte 3 de la décentralisation
- 05 ● Lois d'orientation dans l'Éducation Nationale et le Supérieur
- 06 ● Fin de la grève chez PSA
- 07 ● Lettre de Thierry LEPAON:
Bangladesh
- 08 ● Dossier : représentativité
- 11 ● Rassemblement du 16 mai
- 12 ● ANI, débat public le 12 juin
- 13 ● Agenda
- 14 ● La formation syndicale
- 15 ● Indecosa

Encart: Génération



MENTIONS LÉGALES

BULLETIN D'INFORMATION AUX MILITANTS DE L'UD CGT 93

ISSN 7656890 N°CPPAP 0713 S 07940

Imprimé par ALLIAGES, 115 avenue Raspail - 94250 Gentilly

Directeur de publication: **Hervé Ossant**, Tél: 01 48 96 36 37

Email: contact@cgt93.fr

Tirage à 2900 exemplaires

Ont collaboré à ce numéro:

Christian BOUVIER, Matthieu BRABANT, Kamel BRAHMI, Magali FERON, Françoise MAUBORGNE, Hortensia MORA-SEVEON, Hervé OSSANT.

Maquette : UD CGT 93

ACTE 3 de la décentralisation : un projet au service d'une doctrine néolibérale de l'économie !

1/2 journée d'étude sur la décentralisation organisée par la CSD le 13 mai

En France c'est dans les années 1982-83 que s'est engagé le processus dit de « décentralisation ».

Cette époque a vu la mise en place des mesures de l'acte 1 de la décentralisation, qui ont été globalement avancées en termes de service public. Les compétences transférées vers les collectivités territoriales l'ont été avec les ressources nécessaires, un système de péréquation financière en faveur des territoires les plus en difficulté a été adopté, et le Statut des personnels de la Fonction Publique Territoriale a été créé.

L'acte 2 de la décentralisation (loi du 13 août 2004) a été pour une très grande part un désengagement pur et simple de l'Etat que la CGT a combattu et continue à condamner.

Arrive à présent l'acte 3 de la décentralisation. Le gouvernement a présenté, lors du conseil des ministres du 10 avril, trois textes (sur les Métropoles, les Régions et la clarification des compétences) censés être l'architecture législative de la future réforme des institutions.

Qu'en est-il de l'appréciation de la CGT concernant ce projet de réforme ? La CGT est extrêmement sévère vis-à-vis de ces textes et pour cause :

- Mise en concurrence des territoires,
- remise en cause de l'égalité territoriale,
- action réfléchie uniquement en terme comptable,
- privatisation rampante de la Fonction Publique.

Ces textes portent les germes de nombreuses régressions qui risquent d'affaiblir grandement la cohésion de notre pays. Ainsi, l'un des principaux objectifs est de baisser la dépense au détriment du service et de l'emploi public. Le slogan « faire toujours plus avec toujours moins » devenu dogme intangible chez les libéraux est plus que jamais dangereux, car déconnecté du réel et préparant de nouvelles casses du service public. La situation, déjà difficile sur le terrain, ne peut que s'aggraver avec de telles mesures !

- La Métropolisation revient à la poursuite et à l'accélération de l'intercommunalité forcée, en instituant de plus des métropoles spécifiques, dont Paris. Pour la CGT les métropoles sont des machines à concentrer les richesses et les pouvoirs et à augmenter les phénomènes de relégation. La démocratie locale en pâtirait et seul l'intérêt du grand patronat s'en trouverait conforté.

- Outre cet éclatement en métropoles se profile l'avènement de grosses Régions, aux compétences élargies. Une telle régionalisation remettrait en cause tous les principes d'égalité dans l'accès aux services publics nationaux.

- Les personnels sont une fois de plus les parents pauvres de ce projet de réforme. Le dialogue

social est négligé. La Fonction Publique évolue vers une contractualisation, se rapprochant du droit privé pour la gestion de ses agents avec notamment une individualisation croissante des rémunérations.

L'heure est de nouveau à la mobilisation pour contrer ce projet, qui est un élément de plus dans la boîte à outil des politiques d'austérité. La Coordination Syndicale Départementale des Services Publics et l'UD CGT 93 ont interpellé par voie de courrier tous les parlementaires du Département.

Le rassemblement devant le Sénat le 30 mai, jour de l'ouverture du débat sur le projet de loi, est aussi une première riposte, organisée à l'initiative de la Fédération CGT des Services Publics, de la Fédération FO des Services Publics, et de la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale.

Face à ce qui représente un véritable enjeu de société, en termes d'offre et d'accès aux services publics, d'égalité des territoires et de conception de notre République, tous les salariés sont concernés.

La décentralisation peut être un outil au service de l'intérêt général, c'est ce qu'entend porter la CGT à travers ses propositions en appui des mobilisations !

Lois d'orientation dans l'Éducation et le Supérieur :

PAS SI ANODIN !

Matthieu Brabant, Educ'Action 93, membre du bureau de l'UD CGT 93

Les ministres Peillon (Éducation nationale) et Fioraso (Enseignement Supérieur et Recherche) finalisent actuellement les discussions parlementaires sur les lois d'orientation. Dans les deux cas la logique est la même : ne pas remettre en cause les fonde-



ments des systèmes actuels et s'engager dans la territorialisation dans le cadre de l'acte III de la décentralisation.

Dans les deux cas, les ministres ont organisé des opérations de « concertations » étant en réalité de grandes opérations de communication, ayant pour objectif de justifier les réformes mais où les personnels et les citoyens n'ont jamais été réellement entendus.

Pour l'enseignement supérieur, la loi LRU (qui rend autonome les universités, à la fois dans leurs moyens de fonctionnement et dans les contenus enseignés) n'est pas fondamentalement remise en cause, elle semble même plutôt renforcée. Est-ce une surprise quant on sait que le

directeur de la Conférence des Présidents d'Universités sous Sarkozy est aujourd'hui directeur de cabinet de la ministre ?

La réforme de la formation des personnels (et en particulier des enseignants) se déroule dans un cadre très universitaire avec la création en leur sein des ESPE*. La formation se déroulera dans les ESPE, sous la direction des universités. La notion de « commande »

est largement développée puisque le Ministère de l'Éducation Nationale passe commande de la formation de ses personnels auprès des ESPE : cela veut dire que les ESPE pourront se voir commander d'autres formations (par exemple une mairie qui veut former les personnels péri-scolaires...) ou que d'autres organismes privés pourront entrer en jeu dans le cadre d'une concurrence.

Pour l'Éducation Nationale, la loi d'orientation Peillon se trouve dans la continuité des réformes précédentes. Elle renforce ainsi le Socle Commun et ne revient pas sur les réformes des lycées. Au-delà de cette loi, beaucoup de réformes sont en germe dès les débats parlementaires et feront l'objet de discussions futures : c'est le cas de la notion de « contrat d'objectif » qui peut remettre en cause l'égalité de traitement du salarié et de l'usager.

Parallèlement, rompant avec les principes de l'éducation prioritaire et du donner plus à ceux qui ont le moins, la

politique affichée ne cherche même plus un égalitarisme de façade. Les heures "élèves en difficulté" ne sont plus largement attribuées et l'Éducation prioritaire glisse vers la « réussite éducative » dans le cadre de budgets interministériels.



La loi d'orientation s'inscrit totalement dans la territorialisation portée dans l'acte III de la décentralisation. C'est ainsi que les

Régions auront désormais la main mise totale sur la carte de formation professionnelle au détriment des lycées professionnels et à l'avantage de l'apprentissage. De même, la réforme des rythmes scolaires doit se comprendre aussi dans une logique de territorialisation, réforme imposée malgré la lutte importante des personnels.

Les nombreuses mobilisations n'ont pas permis un recul du gouvernement sur tous ces points : il faut dire que les divisions syndicales n'ont pas aidé...

Il convient aussi de nous interroger, au-delà des questions de fond posées par ces réformes, sur la stratégie syndicale à mettre en œuvre pour porter un projet éducatif émancipateur (par exemple, celui de la CGT !).

* Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation



Fin de la grève chez PSA Aulnay

Communiqué de presse du 17 mai 2013 du syndicat PSA Aulnay



Pendant 4 mois de grève, les salariés ont tenu en échec PSA et ont réussi à ne pas se faire écraser.

Ce vendredi 17 mai, les salariés de PSA Aulnay en grève depuis 4 mois (16 janvier) ont voté en Assemblée Générale la suspension de la grève et ont demandé à la CGT et à la CFDT de signer un protocole de fin de grève.

Pour l'ensemble des salariés, la fermeture de l'usine reste toujours inacceptable et injustifiée. Cette fermeture est un véritable gâchis social qui aura des conséquences désastreuses au niveau de la région. C'est pourquoi, si les salariés ont décidé de suspendre la grève, ils n'ont pas renoncé à défendre leur droit.

Depuis 4 mois, des centaines de salariés ont réussi à tenir en échec la direction de PSA dont le principal actionnaire, la famille Peugeot, est une des familles les plus riches et les plus puissantes de France.

Contre eux, les grévistes ont eu aussi le gouvernement qui a pris fait et cause pour la famille Peugeot et ses actionnaires et a mobilisé les moyens de l'État contre la grève.

Depuis 4 mois, les salariés ont montré qu'il est possible de relever la tête et de se battre collectivement, de ne pas se faire écraser, même s'ils n'ont pas réussi à faire reculer PSA sur la fermeture de l'usine ou à obtenir un CDI pour tous et une pré-retraite dès 55 ans. Il aurait fallu pour cela une lutte qui se généralise.

Cette longue grève est une véritable fierté pour les centaines de salariés qui y ont participé. C'est la fierté d'avoir mené un combat juste et légitime. C'est le combat pour l'emploi et pour protéger les conditions d'existence face à une direction qui licencie dans le seul but d'augmenter les profits.

Le soutien extraordinaire de dizaines de milliers de travailleurs est la preuve la plus éclatante que cette grève était juste et que nombre de militants et de travailleurs s'y reconnaissent.

Tous les grévistes tiennent à remercier tous les travailleurs qui les ont soutenus et leur ont permis de tenir.

Grâce à la grève, PSA a dû céder un certain nombre de mesures :

Pour l'ensemble des salariés concernés par le PSE :

- La prime de licenciement supra-légale est passée de 6 mois à 12 mois.
- Pour les travailleurs âgés, le départ anticipé est passé de 30 à 36 mois.
- Les critères restrictifs pour toucher les primes de déménagement ont été quasiment annulées.
- La prime de mutation est passée de 5000 € brut imposables à 5000 € net non imposables

Pour les grévistes de PSA Aulnay :

- La réintégration des 4 salariés honteusement licenciés. Ils pourront bénéficier des mesures du PSE ou de la possibilité de reclassement à la RATP, SNCF ou ADP.
- L'annulation des procédures de licenciement contre les délégués.
- L'annulation de toutes les poursuites pénales et disciplinaires.
- Des garanties écrites concernant les mutations.
- Une indemnité forfaitaire supplémentaire pour ceux qui choisiraient de quitter l'entreprise avant le 31 mai.
- Les journées de grève sont neutralisées pour le paiement des journées de chômage, du calcul de la prime de 13^{ème} mois, des jours de congés payés, des jours fériés, ce qui atténue fortement les pertes financières de la grève.

Catastrophe industrielle de la mondialisation capitaliste !

L'effondrement d'un immeuble abritant des ateliers de confection fait 1155 morts.

Thierry LEPAON interpelle le gouvernement du Bangladesh



Gouvernement du Bangladesh
Sheikh Hasina, Premier Ministre
Rajiuddin Ahmed Raju, Ministre

Montreuil, le 2 mai 2013

Monsieur le Premier ministre Sheikh Hasina et Monsieur le Ministre Rajiuddin Ahmed Raju,

Au nom de la CGT, la première organisation syndicale en France, je souhaite vous exprimer notre horreur et notre colère après la mort et les blessures de centaines de travailleurs et travailleuses sous payés dans l'effondrement du Rana Plaza le 24 avril 2013. Malgré des fissures structurelles apparues dans le bâtiment – construit illégalement – et une demande d'évacuation, ces travailleurs et travailleuses ont été obligés de retourner au travail ce qui pour beaucoup d'entre eux a été fatal. Cette catastrophe est la dernière d'une série choquante comme par exemple en Novembre 2012 l'incendie dans l'usine Tazreen de Dhaka qui a fait 112 morts.

Cet accident fait suite de nombreux cas d'homicides industriels dans cette industrie de l'habillement qui représente 24,3 milliards de dollars, qui ont entraîné la mort de milliers de travailleurs dans votre pays et des milliers d'autres blessés et sans avenir. Les militants syndicaux à Dhaka se sont joints aux équipes de sauveteurs. Mais ils ont du aussi faire face aux attaques de la police dans les rues alors que des milliers de travailleurs de l'habillement de toutes les usines faisaient grève et tentait de marcher vers le siège de l'Association des employeurs.

Les entreprises globales de la mode et les géants de la distribution sous-traitent au Bangladesh à la recherche de bas salaires et de mauvaises conditions de travail, sont aussi responsables que les propriétaires locaux des usines.

Le Bangladesh est le principal pays exportateur d'habillement vers l'Union européenne y compris la France. Les travailleurs et les consommateurs en France ne veulent pas se vêtir au prix de la mort d'autres travailleurs.

La CGT exige que les firmes multinationales cessent de montrer de l'indifférence à l'égard de la vie de milliers de travailleurs qui s'épuisent pour leurs fournisseurs ou sous-traitants.

Pour les organisations syndicales, les syndicats sont la meilleure façon d'assurer la sécurité au travail avec de bonnes conditions de salaires et de travail. Aussi, nous soutenons les syndicats au Bangladesh qui revendiquent la liberté de créer des syndicats, d'organiser les travailleurs et de défendre leurs revendications.

La CGT exhorte le Gouvernement du Bangladesh à entreprendre des actions immédiates pour : enquêter et sanctionner les propriétaires du bâtiment et des usines ; donner des compensations et fournir des traitements aux victimes ; réformer la législation du travail ; mettre en œuvre les conventions fondamentales de l'OIT ; fournir des lieux de travail sûrs et augmenter le salaire minimum.

Espérant que la situation et la loi changent au Bangladesh rapidement, recevez nos salutations.

Thierry LEPAON

Secrétaire général de la CGT



REPRÉSENTATION

la CGT confirme sa 1^{ère} place

Le 29 mars, la Direction Générale du Travail a annoncé les résultats concernant la représentativité nationale interprofessionnelle des organisations syndicales. Résultats qui concernent les élections TPE, des salariés agricoles aux chambres d'agriculture et les consultations dans les entreprises de plus de 10 salariés (sont exclus les élections des fonctions publiques).

CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC conservent leur représentativité officielle, UNSA et Solidaires demeurent non représentatifs selon les critères de la loi de 2008.

Quelques enseignements à tirer :

La CGT est la première organisation, avec 26,77% des voix, mais la CFDT est tout juste derrière, avec 26%. La différence se monte seulement à 38816 voix. Aux élections TPE la CGT avait pris une avance de 47334 voix. C'est-à-dire que dans les entreprises de plus de 10 salariés la CFDT est devant ! Nous savions qu'en terme de listes syndicales présentées, la CFDT a un taux de présence supérieur à la CGT (estimation 70% pour la CFDT contre 67,5% pour la CGT), particulièrement dans les 2^{ème} et 3^{ème} collèges. Le score de la CFTC a tout pour surprendre. Avec 9,30% la CFTC est nettement au-dessus de la barre

fatidique des 8%. La faiblesse de ses scores aux TPE et dans divers scrutins marquants (fonction publique, etc..) ne laissait pas présager un tel résultat.

Résultats par branches professionnelles :

sur les 555 branches, la CGT dépasse 8% dans 482 d'entre elles. La période qui s'ouvre étant dite « transitoire » jusqu'en 2017, la CGT étant qualifiée au niveau national interprofessionnel, elle se voit reconnue représentative durant cette période dans toutes les branches (comme la CFDT, FO, CFTC, et CGC). A la fin de la période transitoire, toute organisation en dessous de la barre des 8% dans une branche ne sera plus représentative, même si elle l'est au niveau national interprofessionnel.

Poids relatif des organisations représentatives :

celui-ci n'est pas déterminé par le résultat brut, mais sur la base des chiffres des organisations qualifiées. Cela donne CGT 30,62%, CFDT 29,74%, FO 18,23%, CGC 10,78%, CFTC 10,63%.

Validité d'un accord et opposition à un accord :

Un accord pour être valable doit être signé par des syndicats représentant 30% (en poids relatif) des sa-

lariés concernés par l'accord. Pour s'y opposer il faut représenter 50% des salariés.

La CGT est la première organisation syndicale, et la seule à pouvoir signer seule un accord national. Autre élément de satisfaction, le score chez les cadres, puisque avec 20,98% la CGT est en 2^{ème} position, derrière la CFDT (26,84%), mais devant la CFE-CGC (18,14%)! Ces éléments nous amènent à mesurer l'importance pour chaque scrutin d'entreprise, de présenter des listes dans tous les collèges et de vérifier la remontée de tous les résultats et de la conformité des Procès Verbaux.

En tout état de cause, ces résultats et les enjeux qu'ils comportent, posent avec encore davantage d'acuité la question de la qualité de notre vie syndicale. La mise en œuvre rapide de la 3^{ème} résolution du congrès confédéral : « pour une politique ambitieuse de syndicalisation » revêt ainsi toute son importance. Pour contrer les reculs sociaux, arracher des avancées les salariés ont besoin d'une CGT forte. Travaillons à renforcer une CGT qui impulse, rassemble, mobilise, propose, pour gagner !

POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE SYNDICALISATION

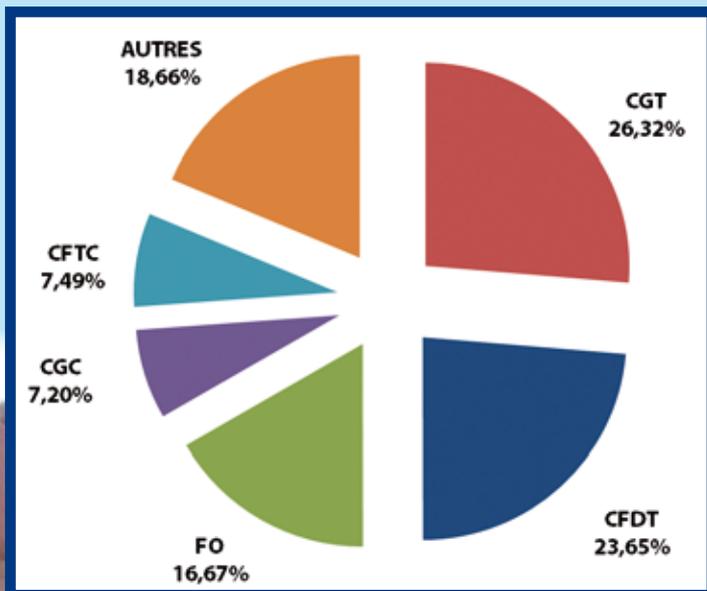
VITÉ

Ensemble du salariat privé + public

Inscrits: 17 708 143

Votants: 8 180 178

Exprimés: 7 668 879

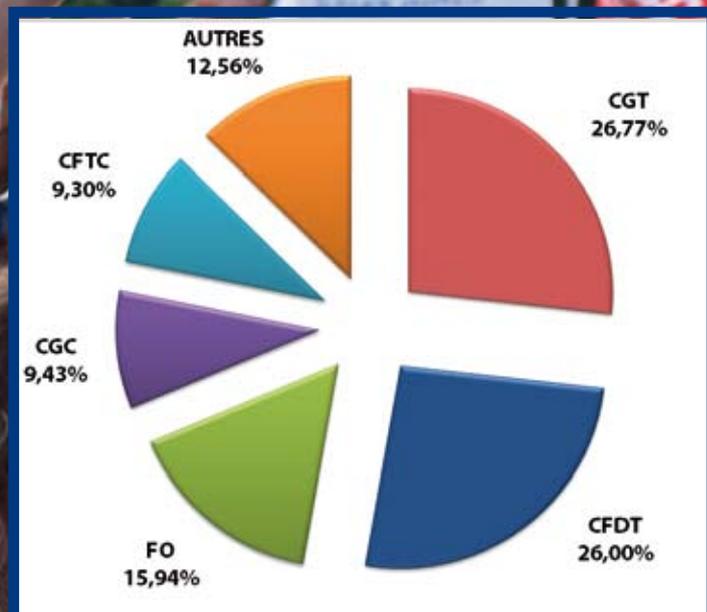


Secteur privé 2013

Inscrits: 12 755 317

Votants: 5 456 527

Exprimés: 5 064 920

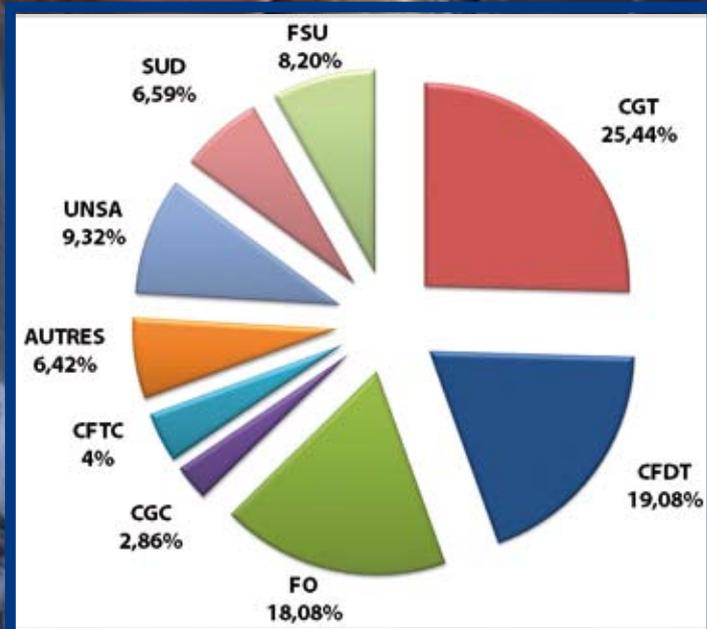


Fonction publique 2011

Inscrits: 4 952 826

Votants: 2 723 651

Exprimés: 2 603 959



NDICALISATION



Militer, se défendre n'est pas un crime !

Rassemblement le 16 mai à Paris

À l'appel de la CGT et de la FSU, plusieurs centaines de manifestants venus de la France entière se sont rassemblés le 16 mai à proximité de l'Assemblée Nationale, pour réaffirmer l'exigence d'un vote par les députés du texte qui prévoit l'amnistie pour les infractions commises dans le cadre de mouvements sociaux dans la période Sarkozy. Cette amnistie, qui ne concerne pas les atteintes aux personnes, intéresse en revanche ces agents et syndicalistes d'EDF qui ont refusé de couper l'électricité à des familles précaires, ces salariés qui se sont opposés au licenciement d'une intérimaire handicapée, ces fonctionnaires de Roanne qui ont tagué des slogans sur la voie publique pendant un mouvement sur les retraites, ce jeune syndicaliste du Gard qui a jeté un œuf sur les grilles d'une préfecture, ce professeur qui a pris en charge avec le réseau RESF un enfant sans papiers, ce cheminot qui a donné un coup de pied dans un objet en direc-

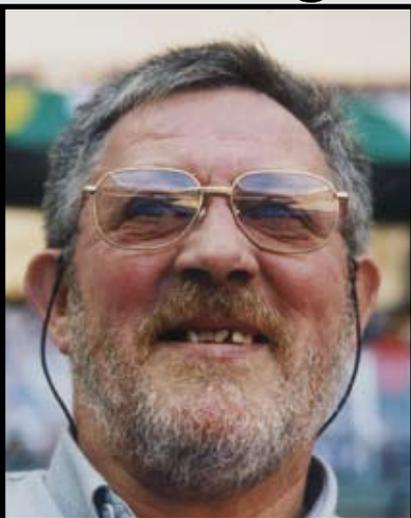
tion d'une voiture de police ou encore ces syndicalistes qui ont refusé de se soumettre à des tests ADN. Nous sommes ici bien loin des caricatures véhiculées par la droite, l'extrême droite et par le patronat, selon lesquelles les syndicalistes ou les militants associatifs seraient de dangereux criminels. Bien loin aussi des faux procès d'une partie des parlementaires socialistes, voulant faire croire que cette loi exonérerait ceux qui s'en prennent à « l'outil de travail » et lancerait un message d'impunité. Ces mêmes députés qui, sans honte, osent faire un parallèle entre militants victimes de la répression syndicale et de la criminalisation des luttes sociales, et les casseurs du PSG ou des antis mariage pour tous ! Pourtant, les mêmes ne voient évidemment aucun problème à l'article 16 de la loi dite de « sécurisation de l'emploi » issue de l'ANI. Dans cet article, les employeurs se voient reconnaître une amnistie automatique tous les trois ans en matière de licenciements

abusifs, puisque les délais de prescription y ont été réduits !

Halte à la justice de classe !!

La loi d'amnistie, quelquefois qualifiée de loi minimale, couvre uniquement le mandat de la présidence Sarkozy. Pour répondre à la politique brutale menée conjointement par le MEDEF et le patronat durant ce mandat, les salariés ont été contraints de se défendre. Et à l'époque, de nombreux responsables politiques, qui sont à présents au pouvoir, se montraient publiquement solidaire de leurs combats... La majorité PS à l'Assemblée Nationale a pourtant décidé de renvoyer cette loi, malgré le vote majoritaire en première lecture au Sénat, en commission. C'est une tentative d'enterrement de première classe. La majorité des parlementaires a de nouveau capitulé devant le MEDEF. La CGT ne lâchera pas, pour obtenir la réparation d'une injustice par une loi d'amnistie sociale !

Hommage



Notre camarade Daniel Daugny nous a quitté

Daniel Daugny s'est éteint le 16 avril 2013, à l'âge de 70 ans. Militant CGT, du PCF, il avait une gouaille, une répartie, une personnalité qui ne laissait personne indifférent.

Notre camarade a été l'une des chevilles ouvrières de l'UD CGT 93 et de la bourse départementale du travail, où il s'occupait de l'imprimerie, tirait les tracts, les journaux, et tous les supports nécessaires à l'information et à l'action syndicale. Il fut de toutes les luttes, de toutes les mobili-

sations, fondamentalement fidèle à ses convictions pour la justice et le progrès social.

C'est une personne attachante, généreuse et au caractère fort qui s'est éteinte. Dans un ultime hommage lors des funérailles, Thierry Dumez (ex secrétaire général de l'UD CGT 93), au nom de tous ceux qui l'ont côtoyé a tenu à saluer sa mémoire. L'équipe du BIMl tenait elle aussi à saluer notre camarade Daniel.

Communiqué des Organisations Syndicales de la Seine-Saint-Denis
CGT, FO, Solidaires, UNEF, FSU

Débat public le 12 juin 2013.

**En présence de Gérard Filoche (inspecteur du Travail)
et de syndicalistes espagnols et allemands**

**Accord National Interprofessionnel sur « l'emploi »,
austérité : des fausses réponses à la crise !
Sécuriser l'emploi, relancer l'économie, c'est possible !**

La loi qui résulte de l'ANI, démantèle une partie du droit du travail et affaiblit la protection et les garanties des salariés. En cela, elle répond à la déréglementation accrue du marché du travail que les libéraux et le patronat n'ont cessé de revendiquer. En acceptant de bouleverser la hiérarchie des normes, l'ANI empêche la loi de protéger les salariés du présent et demain du public.

On ne peut pas déconnecter cet accord du pacte de Compétitivité reposant sur le postulat selon lequel c'est le « coût du travail » qui handicape l'économie française et la compétitivité des entreprises. Aux cadeaux fiscaux faits aux entreprises sans

contrepartie et à la déréglementation du marché du travail, s'ajoutent des politiques d'austérité qui se traduisent par une pression sur l'emploi. Le chômage explose, le poids de la fiscalité des entreprises est transféré sur les ménages, ce qui réduit d'autant leur pouvoir d'achat et pèse sur leur consommation. L'austérité diminue la dépense publique en ponctionnant les services publics nationaux et locaux, au point de les empêcher de fonctionner, de répondre aux besoins de la population et de financer l'activité locale. Autant de mesures qui enferment de fait la France, et les pays de l'Union Européenne, dans la stagnation.

Les faits démontrent clairement que

les mesures d'austérité dites de « sorties de crise » accroissent les régressions. Elles ne sont en rien des réponses mais amplifient les problèmes économiques et sociaux !

Le contexte de crise économique et sociale vécu durement par des milliers de salariés exige au contraire une véritable politique sociale, plus de sécurité et de garanties dans les parcours professionnels, de nouveaux droits pour intervenir dans les choix des entreprises, orienter les richesses vers les investissements, la formation professionnelle, l'emploi et les salaires. Pour en débattre, confronter les analyses et démontrer que d'autres réponses à la crise existent :

Débat public le 12 juin 2013 de 9h à 12h

**Auditorium de la Bourse Départementale du Travail
1, place de la Libération à Bobigny - Ligne T1 : Libération**

SOYONS NOMBREUX !

Gérard Filoche, Militant Politique et syndical, inspecteur du Travail à la retraite.



Il mène une bataille pédagogique inlassable contre l'ANI, en parcourant la France pour effectuer des débats, conférences... sur le sujet. Il indique notamment sur son blog « Un élément essentiel d'appréciation : par cette loi (et la future constitutionnalisation de la primauté de la négociation sur la loi), les

accords collectifs, fussent-ils signés par des syndicats non représentatifs et/ou sous le chantage à l'emploi, prennent force de loi. En dehors d'un rapport de forces favorable (comme en 36, 45 ou 68), le patronat ne les signe que s'ils lui sont favorables. Pour autant, l'expérience montre que, souvent, même ces accords-là ne

sont pas respectés par les employeurs. La logique (et le droit en vigueur) indique que la violation de ce qui fait force de loi devrait être sanctionnée, notamment par le contrôle et les procès-verbaux de l'inspection du travail. Or, ici, il n'en est rien, ce qui achève la démonstration du recul qu'est l'ANI et sa traduction dans la loi. »



à noter sur votre agenda

Matinée d'étude

Invitation

À l'initiative de l'Union Régionale Île-de-France
venez participer à une demi-journée d'étude sur le
thème:



"Coût du travail, coût du capital".

Lundi 10 juin 2013

avec Nasser Mansouri - Économiste CGT.

De 9h à 13h

Salle Mezzanine

Merci de confirmer votre participation à :
urif@cgt.fr ou par tél : 01 55 82 88 00

Institut CGT d'Histoire Sociale Seine-Saint-Denis

INVITATION CONFERENCE

70^{ème} ANNIVERSAIRE DES ACCORDS DU PERREUX ET DU CNR

Les accords du Perreux réalisés entre les responsables des différentes tendances de la CGT, ont constitué un progrès considérable dans la lutte du mouvement social français pour son unité. Ils ont été un moment décisif dans la création du Conseil National de la Résistance le 27 mai 1943. De cette rencontre sera mis en place le programme du CNR, pris en compte l'année suivante à la libération. Les grandes conquêtes de cette période, statuts de la FP, retraite, sécurité sociale, nationalisations, sont attaquées de toute part. Denis KESSLER, idéologue et ex-vice-président du MEDEF a déclaré dans le journal Challenge en 2007, dans un article intitulé "Adieu 1945": « *Le modèle français est le pur produit du CNR... Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du CNR* ».

En 2013 avec l'ANI c'est le code du travail qui est dépecé.

René MOURIAUX Docteur d'état en Science Politique, modérateur de l'IHS CGT

MARDI 11 JUIN à 13H30

Salle Henri Oreste niveau 0 Bourse Départementale du Travail 1 Place de la libération 93000- Bobigny

Le collectif formation syndicale de l'UD CGT 93 organise un STAGE « CHSCT » du 24 au 26 juin 2013

Cette formation organisée par le collectif formation syndicale de l'Union Départementale CGT a pour objectif de donner aux **membres du CHSCT d'entreprises de moins de 300 salariés**, les outils indispensables pour accomplir au mieux leur mission.

Au cours de ces 3 jours seront notamment abordés : le rôle et la mission du médecin du travail – le droit des salariés en matière de santé au travail et le rôle que peuvent jouer les instances représentatives – le rôle et les prérogatives du syndicat CGT en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

La demande de congé de formation doit se faire au titre des articles L.4614-14 et L.4614-16 et L.2325-44 du code du travail.

Attention : Fonction publique : les salariés ne sont pas soumis aux articles du code du travail. Il faut donc établir sa demande de congé de formation en demandant à son employeur la prise en charge financière de ce stage. Les coûts s'élèvent à 1783,25€.

Merci de renvoyer le coupon d'inscription ci-dessous au collectif Formation Syndicale,
UD CGT 93, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny - Hortensia: 01 48 96 36 56



Je m'inscris au stage : « CHSCT » du 24 au 26 juin 2013

Nom Prénom

Adresse personnelle

Ville CP

 Portable:

@

Entreprise UL

Mandat Responsabilité syndicale



La prise en charge des frais de santé : une dégradation insupportable

Il était une fois une protection sociale, fondée en 1945, qui permettait aux personnes malades de compter sur la solidarité des personnes bien portantes...

Mais, depuis 1980, cette grande règle est mise à mal et les missions de la Sécurité Sociale ont été progressivement transformées en assurances complémentaires...

De ce fait, le patient doit supporter des frais qui ne cessent de s'amplifier.

Des quantités de médicaments ne sont plus remboursés, un forfait hospitalier instauré (en 1983), de même la participation forfaitaire et des franchises médicales.

A côté de cela, les dépassements d'honoraires de médecins, notamment des spécialistes, explosent et le montant des compléments santé suivent ce même mouvement. Comment s'étonner dans ces conditions, qu'un nombre important de citoyens renoncent à se soigner ?

Les inégalités, également en matière d'accès aux soins se creusent et les personnes les plus vulnérables, les jeunes, les personnes âgées, les chômeurs, les personnes fragilisées par

la précarité et les accidents de la vie, ne peuvent plus se soigner convenablement.

Comment ne pas rappeler que la santé est un droit fondamental, individuel et social qui doit être garanti à tous ?

Le rôle de l'Etat est d'assurer l'égalité d'accès aux soins et de développer la prévention. Il doit veiller à ce que le travail reste la source principale du financement de la Sécurité Sociale et à ce que le principe de solidarité soit maintenu en toutes circonstances.

Mais, contrairement aux obligations énumérées, les mesures prises ne cessent de contribuer à la dégradation du système : limitation du personnel dans les hôpitaux, fermeture d'établissements hospitaliers de

plus importante du régime obligatoire vers les complémentaires ne règlera pas le problème. La remise en cause du principe de solidarité qui tourne le dos au régime universel d'assurance maladie obligatoire est inacceptable.

Comme le propose la CGT, un nouveau mode de financement doit être mis en place avec :

- des cotisations patronales qui tiennent compte de la part des salaires dans la richesse créée, des créations d'emplois,
- une contribution sociale sur les revenus des placements financiers des entreprises,
- la suppression des exonérations de cotisations patronales.

"...Le rôle de l'Etat est d'assurer l'égalité d'accès aux soins et développer la prévention. Il doit veiller à ce que le travail reste la source principale du financement de la Sécurité Sociale et à ce que le principe de solidarité soit maintenu en toutes circonstances..."

proximité, absence de réaction face aux refus de certains médecins de prendre en charge les patients bénéficiant de la CMU.

La solution trouvée par le gouvernement de transférer une part toujours

C'est uniquement dans ces conditions que le principe fondateur de protection sociale solidaire pourra être maintenu pour le bien-être de tous, y compris les plus vulnérables.

➔ **POUR BIEN SE DÉFENDRE** ←

D'abord mieux connaître ses droits!
Un souci de droit ? de consommation ? faites en nous part

Mail : indecosa@cgt93.fr Tél. : 01 48 96 36 37

PERMANENCES

➔ **Bobigny:**

UD CGT - 1, place de la Libération
Mercredi matin - Tel: 01 48 96 36 36

Ne vous laissez plus croquer

➔ **Le Blanc Mesnil:**

UL CGT - 158, avenue Charles Floquet
Mercredi Matin - Tel: 01 48 67 02 86

➔ **Bondy:**

MAIRIE- Lundi après midi sur RDV
Tel: 01 48 50 53 00
MJSP - 1, avenue Jean Lebas
Tel: 01 71 86 64 30

➔ **Stains:**

UL CGT - 4, rue Albert Einstein
Tel: 01 48 26 65 70

VEOLIA ENVIRONNEMENT, CONTRIBUTEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET DES TERRITOIRES

En France, Veolia réinjecte

96%

de ses recettes
dans l'économie
et **investit 1,1 milliard**
d'euros par an.



Veolia
forme



**1,8 million d'heures
de formation** sont dispensées en
un an par Veolia, notamment sur
les 6 Campus Veolia régionaux, proposant
plus de 20 formations diplômantes,
du bac professionnel au master.